

DECLARATION DE MALADIE LONGUE DUREE : VALABLE 6 MOIS

Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit	
Nom et prénom :	EL OUAHOANI Mohamed Amine
Matricule :	13 186
N° CIN :	D886613
Adresse :	Villa n° 181 lot EL HANSOUR, Nehm
Bénéficiaire de soins :	☒ Adhérent ☐ Conjoint ☐ Enfant
Partie réservée au médecin traitant	
Je soussigne :	Rhumatologue
N° ICE :	N° INPE : 141147603
Certifie que Mlle, Mme, M. :	EL OUAHDANI MOHAMED AMINE
Nécessitant un traitement d'une durée :	☐ < 3 mois ☐ Entre 3 et 6 mois ☐ A vie
Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :	
- lombalgie } inflammatoire ; Sacroïlite bilatérale stade 3 - fessalgie } BASI : 5.7 BASDAI : 5.2 - S ^d inflammatoire biologique	
Dont ci-joint ordonnance :	
Traitement prescrit : - HUMIRA 40mg 1 inj ts les 15 jours. OSP 3 mois (Traitement à renouveler)	
Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables	
Fait à : Rabat le 29/04/2022	
Cachet et signature du médecin traitant :	
Pr. HANAN RKAÏN Rhumatologue Professeur d'Enseignement Supérieur FMPR	

* Cette déclaration est renouvelable une fois

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantit la confidentialité des informations communiquées

ORDONNANCE

Salé, le : 29.04.2022

Compte-Rendu Médical

de M^r EL OUANDANI MOHAMED AMINE

M^r EL OUANDANI MOHAMED AMINE (DN: 05-11-1999)

est suivi pour une spondyloarthrite ankylosante
sévère. Le diagnostic a été posé sur des critères
cliniques, biologiques et d'imagerie :

- Lombalgie chronique inflammatoire.
- Fessalgie à base de inflammatoire
- Douleurs des entorses.
- Cervicalgie inflammatoire.
- Sd inflammatoire biologique. CRP du 29.05.2020
à 38 mg/l, avec une anémie
du 23.02.2022 à 17 mg/l. inflammatoire.
- Sacroïlite radiologique (sacroïlite bilatérale)

N.B. Cette ordonnance n'est valable que si elle porte le nom et la signature du médecin

Pr. HANAN RKAIN
Rhumatologue
Professeur de l'Enseignement
Supérieur (F.M.P.P.)

et signe d'inflammation à l'IRM des
sacroiliaques.

Le ralentissement fonctionnel est majeur BASFI, 5.7.
et la SPA reste très active malgré l'utilisation
de plusieurs classes d'AINS.

L'état du patient nécessite l'exonération du
ticket modérateur avec nécessité de l'obtention
de l'ALD. Un traitement par biothérapie
type Anti-TNF α (Adalimumab), HUMIRA
40mg 1 inj sc 1 fois tous les 15 jours a été
prescrit au patient.

Dr. HANAN BKAÏN
Rhumatologue
Professeur de Rhumatologie
Supérieur